

Un projet d'éoliennes de Total sème la zizanie dans les monts du Pilat

Le groupe pétrolier et des élus locaux d'un côté, des riverains, des défenseurs des oiseaux et même Stéphane Bern de l'autre... Dans le parc naturel du Pilat, un projet de dix éoliennes déchire pro et anti-moulins à vent. Comme une parabole des difficultés que rencontre la filière pour s'implanter dans la région lyonnaise.

6 minutes **Blandine Flipo** 2 mars 2021

0



Illustration : Jean-Paul Van Der Elst.

L'information était jusqu'alors restée relativement confidentielle. Révélée en décembre dernier dans *Le Canard enchaîné*, elle a fait l'effet d'une bombe dans les bourgades du Pilat. Le 18 juin 2020, 29 habitants et trois membres **d'associations** opposées à un projet éolien baptisé « Les ailes

de Taillard » ont vu un huissier débarquer chez eux pour leur réclamer 893 034 euros de dommages et intérêts au profit de Total Quadran, filiale du géant français du pétrole.



Dans le secteur de **la forêt de Taillard**, aux confins du massif qui s'élève entre Vienne et Saint-Etienne, labellisé parc naturel régional depuis 1974, la multinationale doit planter une dizaine d'éoliennes hautes de 125 mètres. Elle reproche à la trentaine de Pilatois dans son collimateur un « acharnement contentieux » qui aurait aggravé le retard d'un projet dans les cartons depuis 2013.

Leur faute ? Avoir osé faire appel d'une décision du tribunal administratif de Lyon du 27 mars 2020. Celle-ci les déboute de leur tentative d'annuler l'arrêté préfectoral autorisant le parc éolien. Total estime que cet appel lui ferait perdre « dix-huit mois d'exploitation » et leur a donc présenté la facture au cas où il leur viendrait à l'esprit de persister à entraver la construction de ses éoliennes sur les communes de Burdignes et de Saint-Sauveur-en-Rue...



« Tentative d'intimidation ! », dénonce la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF). Dans la foulée de l'article du *Canard enchaîné*, plusieurs personnalités alertées par la SPPEF – dont l'animateur

Stéphane Bern ou la comédienne Anny Duperey – et émues par le sort de ces opposants dont certains ne roulent pas sur l'or, se sont fendus d'une lettre scandalisée au président de Total Patrick Pouyanné [voir ci-dessous]. « Ainsi, un professionnel tente, par l'intimidation, d'empêcher des citoyens de se défendre », écrivent-ils.

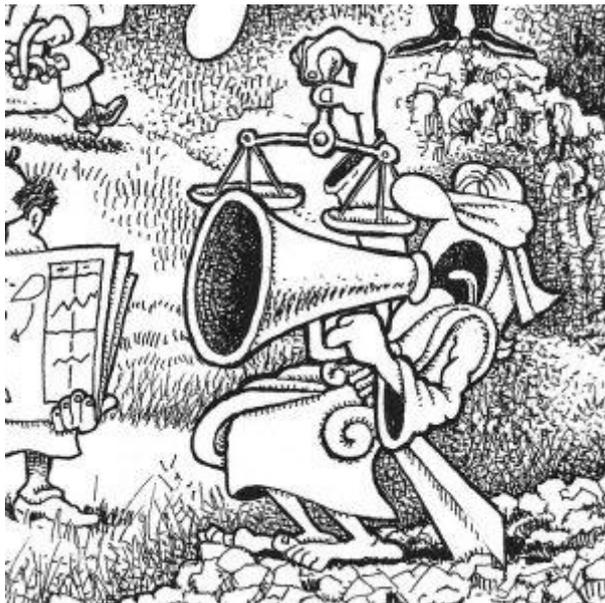
Page 1 / 2

Zoom 100%

Dans un courrier embarrassé, le patron leur a promis de prendre contact avec les associations. Tout en assignant leurs membres au tribunal de Saint-Etienne, vu que ceux-ci n'ont pas voulu retirer leur appel...

« Qu'on arrête ce cirque ! »

Total qui s'en prend à des villageois et des défenseurs de l'environnement pour imposer ses éoliennes ? L'histoire est un peu plus compliquée que cela. La multinationale de Patrick Pouyanné n'est pas à l'origine de **ce projet** de 30 mégawatts, censé produire, depuis cette vaste forêt de sapins et d'épicéas des contreforts du Pilat, l'équivalent en électricité de la consommation de 30 000 habitants. Ni même de la plainte. « C'est nous qui avons insisté pour aller en justice, Total n'était pas chaud. L'idée n'est pas de les faire payer mais qu'on arrête ce cirque ! », vitupère Stéphane Heyraud, le maire (apparenté PS) de Bourg-Argental et président de la communauté de communes des Monts du Pilat.



Contacté par Mediacités, Total confirme : « Nous avons répondu à une demande de la communauté de communes ». Qu'importe pour Henri Delolme, président de l'association Protégeons Taillard. « Il y a une volonté d'imposer, d'intimider. Le but est de nous faire renoncer à aller en appel, dénonce cette figure des anti-éoliennes du Pilat. Il y a d'autres façons de faire ! ». « On a voulu siffler la fin de la récréation, balaie sèchement Stéphane Heyraud. Et à quoi jouent-ils ? Ils se sont positionnés en victimes en allant pleurer au *Canard* et à *Télérama*. En réalité, les victimes dans cette affaire, ce sont un territoire et des élus jamais remis en cause sur ce projet ! »

Tout avait pourtant si bien commencé. En 2009, la communauté de communes des Monts du Pilat décide de se lancer dans un projet éolien, au moment où le département de la Loire projette de définir des zones de développement de cette énergie renouvelable (elles ne verront finalement jamais le jour). « Quand nous, citoyens, avons vu que les conseillers communautaires allaient dans cette voie, on leur a proposé de s'ouvrir à la participation citoyenne, raconte Philippe Heitz,

élu depuis maire de Burdignes. On les a aidés à rédiger une charte pour trouver un industriel. Suite à un appel d'offres, on a choisi Aéro watt, petite entreprise française indépendante. » Après des études préalables, en 2013, est créé la SAS Les ailes de Taillard détenue à 50% par Aéro watt, à 25% par des citoyens et à 25% par la communauté de communes. « Il s'agissait de garder la main sur la gouvernance » du parc éolien, précise l'élu burdinand.



Sauf que... Aéro watt ne tarde pas à **fusionner** avec JMB Energie quelques mois plus tard pour donner naissance à Quadran, fleuron français de « l'énergie verte » (une quarantaine de parcs éoliens et plus de 85 centrales solaires, à l'époque). Cinq ans plus tard, l'entreprise se fait racheter par **Total Direct Energie**, fournisseur d'électricité et de gaz du pétrolier français. « Ce projet a débuté de manière très artisanale, puis on a vu arriver Quadran, puis Direct Energie, dont le dernier avatar est Total..., résume Michel Delolme, de l'association Protégeons Taillard. Et Total n'est pas là pour faire de la figuration ! » Les élus ont été très naïfs, poursuit-il. La construction du parc coûte 40 millions d'euros, or, ils n'ont que 150 000 euros dans le capital de la société. Quand il montera, ils seront vite minoritaires et la participation citoyenne sera à peine de 5%. C'est ridicule ! ». Philippe Heitz veut rassurer : si Total devient à l'avenir actionnaire bien au-delà de 50%, l'existence d'une charte imposera au groupe de respecter une gouvernance partagée.



Il n'empêche : le projet, présenté comme co-construit, participatif et maîtrisé, est désormais entre les mains d'un industriel réputé sans

vergoigne. Cette évolution n'est pas sans incidence dans sa perception par les habitants, les associations de protection de l'environnement et les institutions du territoire. Ainsi le parc naturel régional des Monts du Pilat, qui avait donné un avis positif en 2011, a changé de position six ans plus tard, le 10 mai 2017. Stéphane Heyraud, également conseiller régional d'opposition, y voit là un coup politique : « Il ne vous a pas échappé que **Laurent Wauquiez** n'aimait pas les éoliennes. Or le bureau du parc régional est rempli de ses affidés ! »

Emmanuel Mandon, conseiller régional de la majorité de Laurent Wauquiez, a été **élu en octobre dernier** à la présidence du bureau du parc face à... Stéphane Heyraud. Y siègent également le député de la Loire et conseiller régional (LR) Dino Cinieri, un proche du patron de la région Auvergne-Rhône-Alpes, ou encore Raymond Vial, président de la chambre d'agriculture de la Loire et conseiller régional (LR) délégué aux forêts. Or **Dino Cinieri** et Emmanuel Mandon sont notoirement engagés aux côtés des opposants au parc éolien au nom de **la défense des paysages**. Le nouveau président du parc naturel ne manque jamais un **événement** organisé par l'association Protégeons Taillard.

« Que ce projet devienne celui de Total, ça ne nous plaît pas trop »

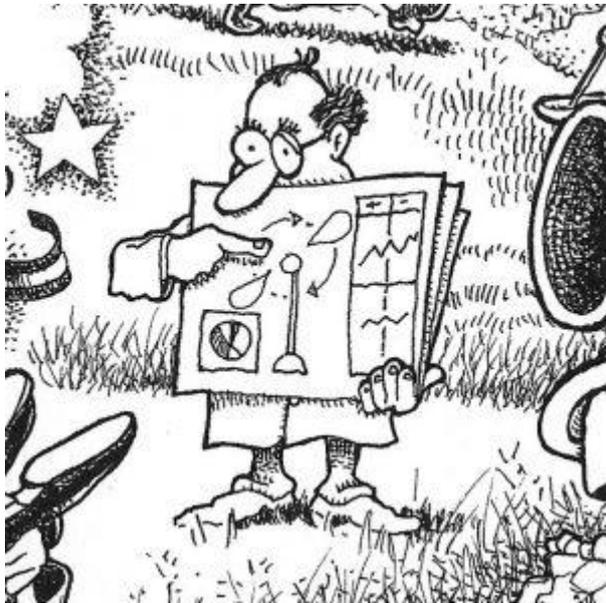
Ces bisbilles politiques ne cachent pas les failles environnementales du projet. L'architecte des bâtiments de France a livré un avis négatif très sévère [voir le document ci-dessous pour les cinq éoliennes prévues sur la commune de Saint-Sauveur-en-Rue] lors de l'enquête publique en juin 2016. L'association **France Nature environnement Loire** dénonce l'impact sur l'eau, la faune et les paysages de ces éoliennes plus hautes que la tour Oxygène de la Part-Dieu, plantées dans une zone d'altitude du Pilat (à 1 300 mètres) et en bordure du chemin de Compostelle.



Plus embêtant, la Ligue de protection des oiseaux 42, jusqu'ici pas opposé au projet, partage désormais ces doutes. « S'agissant des oiseaux et des chauve-souris, nous avons estimé que l'impact était plutôt limité, même si le milan royal n'est pas loin, confie Patrick Balluet, son président. Après, le fait que ce projet devienne celui de Total et que les opposants soient menacés, ça ne nous plaît pas trop. On se retrouve entre le marteau et l'enclume, si vous voyez ce que je veux dire... »

> Avis de l'architecte des bâtiments de France pour les éoliennes prévues à Saint-Sauveur-en-Rue :

La contestation locale empêchera-t-elle de voir pousser des éoliennes industrielles dans la forêt de Taillard ? Patrick Balluet de la LPO 42 en doute franchement : « Dans **le Forez**, où il y a un potentiel éolien, des développeurs viennent avec leur projet même si les gens n'en veulent pas. On voit des élus qui se battent contre leurs administrés ! Ça ne va pas. Il faut se rappeler que Lyon et sa région ont une tradition très forte d'associations écologistes de défense de la biodiversité. On ne peut pas faire n'importe quoi. »



« Ici, les développeurs de parcs éoliens s'arrachent les cheveux, confirme Marc Jedliczka, porte-parole de l'association nationale **Negawatt** qui promeut la transition énergétique. Débarquer dans cette région n'est pas évident. Laurent Wauquiez est contre, il ne faut donc pas compter sur des subventions régionales. Dans le département du Rhône il n'y a pas de place, pas de vent, sauf dans la vallée du Rhône trop fortement peuplé... »

De fait, avec 1 141 gigawatts par heure produits en 2020, selon le syndicat des énergies renouvelables, Auvergne-Rhône-Alpes est loin des régions les mieux équipées en éoliennes (les Hauts-de-France ont produit l'an dernier 11 650 gigawatts par heure). Les rares moulins à vent du territoire assurent 1,8% de la consommation électrique, selon l'Observatoire des énergies renouvelables. En 2014, **le schéma régional Rhône-Alpes** identifiait les freins au développement de l'éolien : une abondance de sites naturels protégés, une forte présence de l'habitat humain et sa dispersion, un gisement restreint de zones ventées et la difficulté de faire accepter des projets de parc par la population.